



Assemblée générale

Par **LI**, le **26/07/2019 à 17:24**

Bonjour
Pourriez-vous m'éclairer sur quelque chose si un PDG est convoqué à une assemblée générale pour sa révocation peut-il mettre en place avant un plan de sauvegarde pour éviter cela??

Par **morobar**, le **27/07/2019 à 16:10**

Bjr,
Ce n'est pas l'AG qui nomme le PDG mais le conseil d'administration.
Le PDG est révocable à tout instant et sans délais.

Par **LI**, le **27/07/2019 à 16:53**

Merci de votre réponse
Le pdg a reçu par huissier une convocation pour une ag pour sa révocation
Mais il veut mettre l'entreprise en plan de sauvegarde pour garder sa place... a t'il le droit

Par **morobar**, le **27/07/2019 à 16:59**

Tant qu'il est PDG il a les pleins pouvoirs. Bis répétita, ce n'est pas une convocation an AG mais devant le CA qu'il a reçu.
Si ce PDG met en oeuvre inutilement une procédure collective, il en répondra sur ses deniers personnels.